

ITALIE. LA REFORME AGRAIRE. Une expérience significative de modernisation des structures agraires en Europe du Sud au XXe siècle. (3/3)

Les résultats.

Marta Fraticelli (AGTER)

Août 2008

Résultats directs et indirects de la réforme

L'enquête de Giuseppe Barbero réalisée en 1962, sur laquelle se base une partie de ce travail¹, présente déjà une évaluation positive des résultats, malgré les limites qui ont été signalées.

Par la suite, en 1979, trente ans après la fin de la réforme, de nombreux spécialistes ont discuté et évalué l'expérience de la réforme agraire à partir d'enquêtes de terrain et sur la base d'informations et d'interprétations du contexte dans lequel la réforme s'est développée. Ces analyses permettent de préciser les résultats suivants :

1. en 1975, il reste 97.000 fermes sur les 120.000 qui ont été créées; 80.000 (66%) appartiennent aux attributaires originaux et 17.000 à des exploitant qui les ont acquises successivement. 24.000 établissements ont donc disparu;
2. Seulement 57% des bénéficiaires sont installés sur le fonds constitué au moment de la réforme;
3. Les dimensions moyennes des exploitations se sont renforcées parce que les attributaires ont ajouté à la superficie initiale de nouvelles terres, notamment grâce aux interventions de l'État en faveur de l'achat de terre (Caisse pour la formation de la petite propriété paysanne);
4. Le taux moyen de croissance de la production sur les terres assignées a été de 3,5 % par an, soit un point de plus que la moyenne nationale. Ces chiffres dénotent un fort processus de transformation agronomique et technologique sur ces terres;
5. Dans les exploitations de la réforme, on remarque une présence de jeunes travailleurs plus élevée en moyenne que dans le reste de l'agriculture du pays.

Ces résultats, qui ne sont pas homogènes sur le territoire national, sont déterminés soit par l'évolution territoriale des situations régionales soit par les conditionnements du marché. Ils représentent aussi le résultat de l'activité des Services de la réforme, dont le suivi du développement a été critiqué notamment par rapport au problème des abandons et des expulsions des exploitants les plus faibles². On a assisté en effet à un phénomène sélectif d'expulsions qui a éliminé du marché un nombre important d'unités marginales; l'exode rural dans les zones de réforme a été dans un premier moment contenu, mais il s'est par la suite développé avec force. Les économies les plus viables se sont au contraire consolidées en incorporant le progrès technique, pour s'insérer sur le marché aussi au travers de structures de type associatif et coopératif. Les exploitations familiales les plus précaires tendent souvent dans le temps à intégrer les revenus avec d'autres activités et à se configurer comme des économies mixtes dans lesquelles le travail agricole est pratiqué à temps partiel.

La réforme agraire a sans aucun doute permis la redistribution d'une partie importante des terres auparavant sous exploitées en faveur des exploitants familiaux et leur intégration dans des mécanismes de marché plus dynamiques. L'observation a posteriori des effets de la réforme permet de soutenir que cette redistribution foncière n'a pas eu un impact seulement sur les aspects sociaux et politiques, mais aussi bien un impact économique qui a permis le développement du rôle du marché.

Les opinions formulées par rapport à la réforme agraire de 1950 sont assez variées et mettent aussi l'accent sur de nombreux aspects critiques. L'intervention, parce qu'elle visait à promouvoir la formation de la petite propriété agricole, s'est focalisée surtout sur la redistribution de la propriété foncière et non sur l'organisation de la production. La mise en œuvre d'un processus de changement structurel de l'économie agricole italienne n'a pas toujours été assurée.

¹ G.Barbero, La réforme agraire en Italie. Réalisations et perspectives. FAO, 1962

² A.Cavazzani, La riforma agraria come strumento di integrazione e modernizzazione, in "Rivista di Economia Agraria" n°4, 1979

Tableau 1 Répartition des propriétés privées en 1947 et en 1955

Groupes de taille	Situation en 1947		Situation en septembre 1955	
	propriétés (nb)	ha	propriétés (nb)	ha
Hectares				
< 0,50	5 135 851	874 989	5 285 911	945 071
0,50 à 2	2 795 122	2 882 992	2 944 293	3 114 651
2 à 5	950 070	2 943 375	1 013 129	3 183 526
5 à 10	330 733	2 289 669	376 703	2 593 395
10 à 25	192 815	2 945 482	213 267	3 240 033
25 à 50	60 874	2 104 427	62 626	2 156 005
50 à 100	28 381	1 956 450	28 400	1 960 270
100 à 200	12 918	1 782 112	12 320	1 700 000
200 à 500	6 536	1 946 595	5 730	1 740 000
500 à 1000	1 440	971 159	952	570 000
>1000	502	875 701	226	370 000
Total	9 515 242	21 572 951	9 943 557	21 572 951

Source: G.Barbero, *La réforme agraire en Italie. Réalisations et perspectives*. FAO, 1962

Tableau 2. Répartition des exploitations, d'après leur taille, dans les régions réformées en 1955

Districts	< 5ha	5-20 ha	> 20ha	Total	< 5ha	5-20 ha	> 20ha	Total
	Nombre				Superficie (ha)			
	<i>Chiffres absolues</i>							
Delta du Po	7403	6213	2560	16176	17230	55463	177650	250343
Maremma	75636	29645	6050	11331	179170	261420	290243	730833
Fucino	8564	521	-	9085	16504	3838	-	20342
Pouille-Lucanie-Molise	167085	43772	9672	220529	337706	362225	581974	1281905
Calabre	44512	16507	2585	62667	100916	143953	150089	394958
Tot.	303200	96721	20867	423788	651526	826899	1199956	2678381
	<i>Pourcentage</i>							
Delta du Po	45,8	38,4	15,8	100	6,9	22,2	70,9	100
Maremma	67,9	38,4	15,8	100	24,5	35,8	39,7	100
Fucino	94,3	5,7	-	100	81,1	18,9	-	100
Pouilles-Lucanie-Molise	75,8	19,8	4,4	100	26,3	28,3	45,4	100
Calabre	69,9	26,0	4,1	100	25,6	36,4	38,0	100
Total	72,0	23,0	5,0	100	24,3	30,9	44,9	100

Source: G.Barbero, *La réforme agraire en Italie. Réalisations et perspectives*. FAO, 1962

Guido Fabiani³ estime que la réforme a eu seulement un impact limité sur la consolidation des structures agricoles, en se caractérisant comme une intervention d'accompagnement au changement de l'agriculture. Il faut en outre tenir compte des différences régionales: si dans les zones du Centre-Sud le processus de formation de la petite propriété agricole a été

fortement stimulé par la réforme agraire, en encourageant l'offre de terres là où existaient de grandes propriétés, dans les régions du Nord, la réforme a été circonscrite à la zone du Delta du Po et le processus d'accès des paysans à la terre a été soutenu plutôt au travers la loi en faveur de la petite propriété agricole⁴. L'effet le plus

³ G.Fabiani, *L'agricoltura italiana tra sviluppo e crisi (1945-1985)*. Il Mulino, 1986

⁴ Le d.l. n°114 du 24 février 1948, "Provisions en faveur de la petite propriété agricole" prévoyait des actions visées à favoriser la formation spontanée de la

important de la réforme est alors de type indirect, n'agissant pas seulement en direction de l'affirmation de l'exploitation paysanne, mais plutôt envers le développement ultérieur d'exploitations capitalistes.

D'après **Ada Cavazzani**⁵, la réforme agraire ayant été approuvée pour des raisons essentiellement politiques et sociales, l'assignation même des terres a été basée à partir de critères d'opportunité politique et non de rationalité économique. Ainsi, dans le but d'attribuer la terre au plus grand nombre de paysans, les dimensions des lots assignés ont été très réduites. La politique exécutée par les Services de la réforme s'est configurée comme un appui direct aux exploitations les plus fortes, en ne se révélant pas en état d'empêcher les tendances naturelles d'expulsion des paysans plus faibles; la logique du système dominant, capitaliste, s'affirme dans tout le territoire national, y compris dans les zones de la réforme. Il en va de même de l'instrument coopératif, avec le passage progressif des coopératives à but pluriel aux coopératives spécialisées, qui deviennent un instrument pour soutenir les exploitations les plus viables, en se transformant en agent de modernisation adapté aux tendances du marché, sans attention aux exploitations les plus vulnérables.

Comme le fait remarquer notamment **Manlio Rossi Doria**⁶, qui cependant avait été un des principaux partisans de la réforme, l'évolution des structures foncières suite à la réforme agraire de 1950 montre que, malgré l'acquisition des terres par de nombreux petits propriétaires, la propriété continue à être très morcelée, en raison de l'habitude traditionnelle de la diviser. Le tableau 1 montre l'ampleur du morcellement et du changement du régime foncier par suite de la réforme, même s'il convient de rappeler qu'au moment de l'enquête, en 1955, les zones expropriées n'avaient pas encore été toutes attribuées.

La tendance envers le morcellement de la tenure familiale est accentuée pendant cette période par le processus qui amené les grandes

petite propriété agricole à travers la concession de crédits facilités et la réduction du poids fiscal sur les actes de transfert des fonds rustiques. Dans le but de augmenter les effets du d.l. n°114, le d.l. n°121 du 5 mars 1948 institut la Caisse pour la formation de la petite propriété agricole, avec l'objectif de pourvoir à l'achat des terres, à leur éventuelle parcellisation et à la vente à des exploitant seuls ou associés en coopérative.

⁵ A.Cavazzani, La riforma agraria come strumento di integrazione e modernizzazione, in Rivista di Economia Agraria, n° 4, 1979

⁶ Manlio Rossi Doria est un des plus importants spécialistes d'économie agraire italiens. Il a fondé en 1959 le Centre de Spécialisation et Recherche Economique-Agraire pour le Mezzogiorno.

propriétaires dans la crainte d'être expropriés de leurs terres, à réaliser le morcellement fictif des terres parmi les membres de la famille ou à la location des parcelles à des travailleurs avec obligation de réaliser des améliorations.

La formation des petites exploitations ou exploitations familiales n'est pas également répartie sur le territoire des six districts de réforme agraire parmi lesquels les exploitations de moins ou de plus de 5 hectares n'ont pas toutes la même importance. En particulier, les exploitations de plus de 5 hectares se retrouvent rarement dans le sud, alors qu'elles prédominent dans la Maremme et plus encore dans le delta du Po, où la taille moyenne des exploitations correspond mieux aux besoins de la production capitaliste. Exception faite peut-être pour les fonds lacustres du Fucino (situés dans la région Abruzzo), les sols du delta du Po sont bien meilleurs de ceux des autres régions de réforme; la productivité des terres va en décroissant progressivement au fur et à mesure que l'on va vers le sud.

Dans les zones Nord de la réforme agraire, les exploitations de plus de 20 hectares sont relativement plus nombreuses que dans le Sud. Parmi les exploitations de plus de 20 ha, c'est dans le delta du Po que l'on trouve les plus grandes; il s'agit souvent d'exploitations appartenant ou louées par des coopératives. (voir tableau 2)

Sidney G. Tarrow⁷ soutient que la réforme agraire italienne représente la fin d'une structure de la propriété foncière d'empreinte féodale qui avait caractérisé longtemps les campagnes italiennes. Cela a permis les changements de tous les rapports politiques et sociaux, connus avec le nom de clientélisme, qui déterminaient notamment les structures agraires des régions du *Mezzogiorno*. Le rôle principal de la réforme agraire consiste en reformuler le déséquilibre existant entre la propriété paysanne et le latifundium, en permettant l'autonomie productive de la première et la substitution des grandes propriétés improductives avec des cultures plus efficaces.

Par delà les interprétations et les discussions, la réforme agraire représente pour certains auteurs l'épisode le plus significatif de la politique agraire italienne, et peut-être l'acte législatif le plus important de l'après guerre⁸.

Pour en savoir plus:

- BARBERIS C., La riforma fondiaria: trent'anni dopo. Franco Angeli, 1979

⁷ TARROW S.G., *Partito comunista e contadini nel Mezzogiorno*, Einaudi, 1972

⁸ Corrado Barberis en La riforma fondiaria: trent'anni dopo, Franco Angeli, 1979

- BARBERO G., La réforme agraire en Italie. Réalisations et perspectives. FAO, 1962
- CAVAZZANI A., La riforma agraria come strumento di integrazione e modernizzazione, in Rivista di Economia Agraria, n°4, 1979.
- DE BENEDICTIS M., Riforma e politica delle strutture, in Rivista di Economia Agraria, n°4, 1979.
- FABIANI G., L'agricoltura italiana tra sviluppo e crisi (1945-1985). Il Mulino, 1986
- TARROW S.G., Partito comunista e contadini nel Mezzogiorno, Einaudi, 1972

Synthèse bibliographique réalisée par **Marta Fraticelli** pour l'association AGTER.

Autres fiches :

ITALIE. LA REFORME AGRAIRE. Une expérience significative de modernisation des structures agraires en Europe du Sud au XXe siècle. Fiche 1/3. Les traits généraux.

ITALIE. LA REFORME AGRAIRE. Une expérience significative de modernisation des structures agraires en Europe du Sud au XXe siècle. Fiche 2/3. La mise en œuvre.

Cette fiche fait partie du dossier :

La réforme agraire et les politiques foncières en Italie.

www.agter.asso.fr et sur www.agter.org



45 bis Avenue de la Belle Gabrielle, 94736
Nogent sur Marne, cedex, FRANCE
Tel : +33(0)1 43 94 72 59, ou +33 (0)9
62 39 70 48 Email: agter@agter.org



Ce travail est créé sous une licence [Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).